



LIGNES DIRECTRICES DEVANT ASSURER UNE
REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE
DE LA SOCIÉTÉ CIVILE LORS DES RÉUNIONS ET PROCESSUS DE LA FAO



Cette note est destinée à servir de guide pour garantir une représentation équilibrée des organisations de la société civile dans le cadre des activités ou des processus de la FAO.

Quatre composantes principales doivent être garanties et contrôlées pour assurer la représentation équilibrée de la société civile, à savoir: *les groupes d'intérêt, la géographie, le genre et les types d'organisation*. La FAO, en tenant compte de ces quatre éléments lors de discussions, réunions ou processus pertinents, garantira des résultats qui représenteront réellement les différents groupes qui composent une société.

Chaque composante décrit un aspect spécifique de la représentation:

- la composante ‘groupes d’intérêt’, permet aux différentes voix d’être entendues de façon équitable;
- la composante ‘géographie’ permet aux habitants des régions éloignées d’être inclus dans les discussions pertinentes qui affectent leur vie;
- la composante ‘genre’ évite aux femmes d’être mises à l’écart ou d’être insuffisamment représentées ;
- et la composante ‘types d’organisations’, se réfère à des acteurs différents qui ne jouent pas tous le même rôle dans les mouvements sociaux, comme les ONG ou les organisations à caractère associatif.

La FAO a un double rôle à jouer en ce qui concerne la représentativité. D’abord, **elle doit veiller à ce que ces quatre éléments soient pris en compte** lors des réunions organisées ou des processus qu’elle pilote. Ensuite, **elle doit permettre aux gouvernements et aux autres organisations de prendre en compte ces composantes** lors des discussions et processus pertinents.



©FAO/Issouf Sanogo



©FAO/Farooq Naeem

GROUPES D'INTÉRÊT

Les participants de la société civile doivent être choisis de manière à représenter de façon équilibrée les **12 différents groupes d'intérêt** qui ont été identifiés en fonction des principaux groupes de bénéficiaires de la FAO. Ces 12 groupes qui rassemblent les petits agriculteurs, les paysans sans terre, les pêcheurs et les poissonniers, les éleveurs et les bergers, les habitants des forêts, les minorités ethniques et les peuples autochtones, les pauvres urbains, les consommateurs, les ONG, les femmes et les jeunes, garantissent l'inclusion d'intérêts divergents, des voix et des préoccupations de la société. Afin que cette composante soit prise en compte correctement, **au moins 75% des 12 éléments précités** doivent être représentés par au moins une organisation au cours des activités/processus à tous les niveaux (national, régional et mondial).

GÉOGRAPHIE

La participation équitable des organisations de chacune des régions, sous-régions, et/ou provinces/districts, nationales, le cas échéant, doit être garantie. Une représentation géographique équilibrée des organisations doit être assurée si la réunion ou le processus doit être étiqueté comme 'national' ou 'régional'.

Comme dans le cas des Groupes d'intérêt, le nombre minimum de provinces ou districts participant à un débat national doit être de 75% du total et dans le cas de la région, de 75% du pays dans la région. En général, **75% des zones géographiques**, correspondant au type d'événement/processus, **doivent être représentées par au moins une organisation** de la société civile.





©FAO/Ivo Balderi

TYPES D'ORGANISATIONS

Les types d'organisations représentées doivent être également représentées de façon équilibrée, en tenant compte du fait que les ONG sont elles-mêmes considérées comme des groupes d'intérêt et qu'elles doivent donc être sélectionnées équitablement avec les autres types d'OSC, tels que les mouvements sociaux et autres organisations à caractère associatif. Bien qu'il soit difficile d'établir un seuil minimum dans ce cas, **il est important qu'au moins les ONG, les mouvements sociaux et les organisations à caractère associatif soient invités à prendre part aux discussions.**



©FAO/Prakash Singh



©FAO/Riccardo Gangale

GENRE ET ÂGE

Afin d'assurer l'égalité et la distribution équilibrée des tranches d'âge. Idéalement **50% des représentants de la société civile devraient être des femmes, et au moins 1/3 de ceux-ci devraient faire partie de la population la plus jeune.**



©FAO/Giulio Napolitano

FINANCEMENT

La FAO n'est pas une institution de financement. La FAO encourage autant que possible les organisations de la société civile à obtenir leur propre financement par l'intermédiaire de bailleurs de fonds et de partenaires financiers. Toutefois, dans les cas où la FAO finance la participation de la société civile, un certain nombre de considérations fondamentales doivent être prises en compte. **Le financement de la FAO devrait se limiter à un participant par organisation.** Si plusieurs représentants de la même organisation ont l'intention de participer, ils doivent trouver d'autres sources de financement. Plusieurs participants d'une organisation peuvent assister à une réunion ou à un processus, à condition que l'on accorde suffisamment d'espace aux autres organisations et qu'ils garantissent qu'un seul de leurs représentants ne sera autorisé à s'exprimer par point de discussion. Dans le cas contraire, les discussions risqueraient d'être dominées par des groupes plus puissants et les organisations les plus vulnérables seraient marginalisées dans les discussions.

La priorité du financement doit être accordée aux organisations de producteurs, à des organisations populaires, mouvements sociaux et réseaux de la société civile ainsi qu'aux organisations à caractère associatif, en particulier à celles représentant les petits agriculteurs, les pêcheurs, les artisans, les éleveurs, les peuples autochtones, les paysans sans terre, les travailleurs en milieu rural, les consommateurs, les femmes et les jeunes. Normalement, les ONG internationales et les grandes ONG nationales ont assez de ressources pour être en mesure de soutenir leurs propres frais de voyage, la priorité devrait donc être accordée à ceux qui n'ont pas de ressources appropriées.

Les ONG internationales ayant un statut officiel auprès de la FAO et qui désirent participer aux discussions et processus ne sont pas éligibles au soutien financier de la FAO, et doivent financer leurs dépenses indépendamment.

Les ONG internationales (dans le cas d'activités régionales ou internationales) ou les ONG nationales solides disposant de ressources financières plus importantes devraient envisager d'aider la FAO en apportant un soutien financier aux petites OSC et aux mouvements sociaux sans capacités financières.

